



Injure publique sur facebook

Par **BELLADONNE**, le **06/12/2020** à **09:27**

Comme suite à une plainte avec constitution partie civile pour diffamation publique j'ai déposé auprès du juge instructeur un mémoire avec preuves à l'appui. Depuis je suis mis en examen avec seulement une requalification pour injure publique. Je comprends pas ma publication ne comporte pas d'injures. Merci pour vos conseils

Par **tomrif**, le **06/12/2020** à **12:42**

bonjour,

le juge d'instruction n'a pas à faire cette requalification. vous êtes mis en examen, vous allez être renvoyé devant un tribunal correctionnel. c'est devant ce tribunal correctionnel que vous pourrez vous défendre au fond sur le contenu de la plainte avec constitution de partie civile, en choisissant de plaider l'absence de propos diffamatoire ou la bonne foi ou la preuve de la vérité des faits.

pour être diffamatoire, un propos doit comporter un fait précis, répréhensible par la loi, disons pénale. tout propos négatif n'est donc pas diffamatoire.